



## HONORAIRES LOCATAIRES / BAILLEURS ET PRESTATIONS DE SERVICES

à compter du 15/12/2018

(Décret de la loi ALUR publié au J.O du 6 Août 2014)

LOCATIONS ACCESSOIRES À LA GESTION	HONORAIRES TTC TVA 20%	À LA CHARGE DU
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 Juillet 1989)</li> </ul>		
- Entremise et Négociation	20,00 €	Bailleur
- Visite du logement, Constitution du dossier et Rédaction du bail	8,00 € / m <sup>2</sup> 8,00 € / m <sup>2</sup>	Bailleur Locataire
- État des lieux location vide ou meublée	3,00 € / m <sup>2</sup> 3,00 € / m <sup>2</sup>	Bailleur Locataire
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Locaux Commerciaux et Professionnels</li> </ul>		
	10% TTC du loyer annuel 10% TTC du loyer annuel	Bailleur Locataire
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parkings / Garages</li> </ul>		
	1 mois de loyer Hors Charges 1 mois de loyer Hors Charges	Bailleur Locataire

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION	HONORAIRES TTC À LA CHARGE DU BAILLEUR TVA 20%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion (sur les encaissements loyers + charges)</li> </ul>	De 6% à 8% HT soit 7,2% à 9,6% TTC <sup>(1)</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Locaux Commerciaux et Professionnels</li> </ul>	De 6% à 8% HT soit 7,2% à 9,6% TTC <sup>(1)</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parkings / Garages</li> </ul>	10% HT soit 12% TTC <sup>(1)</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à la déclaration des revenus fonciers</li> </ul>	29,17 € HT soit 35,00 € TTC

PRESTATIONS ANNEXES	HONORAIRES TTC À LA CHARGE DU BAILLEUR
Assurance Garantie Loyers Impayés (Tarif compagnie d'assurance Swisslife)	2,20% TTC sur les encaissements loyers + charges
Frais de clôture de mandat	60,00 € TTC
Suivi travaux administratifs dépassant le cadre de l'entretien courant (à partir d'un montant de travaux de 1000,00 € HT)	5% TTC
Autres prestations occasionnelles au temps passé : (représentation du mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés hors lots assurés en GLI, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.)	72 € TTC/heure

(1) Les taux ci-dessus ne sont que des taux moyens à titre indicatif, ils peuvent donc être supérieurs ou inférieurs dans les cas particuliers et sont toujours négociés de gré à gré.

